COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 7 AVRIL 2022

1. Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier du budget communal 2021.

2. Compte Administratif 2021

Madame le Maire quitte la salle et ne vote pas pour cette délibération. Monsieur ANTOINE Daniel présente le compte administratif 2021.

Résultats du compte administratif 2021 :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>: 427 981.38 € <u>Recettes</u>: 573 900.96 €

Soit + 145 919.58 €

Excédent antérieur reporté : + 78 763.05 € Résultat de fonctionnement : + 224 682.63 €

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>: 127 984.89 € <u>Recettes</u>: 63 800.24 €

Soit - 64 184.65 €

Déficit antérieur reporté : - 3 889.29 € Résultat d'investissement : - 68 073.94 €

Soit résultat 2021 : + 156 608.69 €

Restes à réaliser :

Dépenses 47 357 € / Recettes 36 284 €

Soit -11 073 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget communal.

3. Affectation du résultat

Les résultats cumulés de l'exercice 2021 font apparaître :

Résultat de fonctionnement : + 224 682.63 € Résultat d'investissement : - 68 073.94 €

Restes à réaliser : - 11 073 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE au Budget Primitif Communal 2022 les résultats de la façon suivante :

Article 002 fonctionnement : + 145 535.69 €
Article 001 investissement : - 68 073.94 €
Article 1068 investissement : + 79 146.94 €

4. Taux des taxes communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux pour l'année 2022 comme suit :

• Taxe foncière bâti : 36.19 %

5. Budget primitif communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif communal 2022 présenté ainsi :

Fonctionnement:

- Dépenses et recettes : 532 467 €

Investissement:

- Dépenses et recettes : 512 116 €

6. Emprunt « Voirie et Réseaux »

<u>Prêt moyen terme</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Montant : 203 000 €

• Durée : 20 ans (240 mois)

Taux fixe: 1,34 %
Périodicité: trimestrielle
Frais et commissions: 305 €

<u>Prêt relais</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Montant : 90 000 €

Durée : 3 ans (36 mois)

• Taux variables: index euribor 3 mois + marge 0,98 %

Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – Capital in fine

Frais et commissions : 180 €

7. Réhabilitation du bâtiment "ancienne mairie-école" périscolaire et logements - approbation du plan de financement et sollicitation d'une subvention au titre du CRTE*

*CRTE : Contrat de relance et de transition énergétique.

Vu la délibération du 10 décembre 2020 approuvant l'étude de faisabilité et délégant la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes du Pays de Lure,

Pour rappel, la commune de Vy-lès-Lure et la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) souhaitent porter un projet commun tout en ayant la volonté de réhabiliter le bâtiment « ancienne mairie-école » à Vy-lès-Lure :

- L'accueil périscolaire est à ce jour hébergé dans ce bâtiment. La CCPL envisage de moderniser cet espace et de créer une extension du rez-de-chaussée afin de regrouper tous les services : accueil, restauration scolaire, ateliers, qui sont actuellement placés dans différents bâtiments communaux.
- > D'autre part, la Commune souhaite rénover et mettre aux normes un logement situé à l'étage de ce bâtiment.

Dans le cadre de la programmation 2022 du CRTE, il convient de solliciter les aides financières allouées par l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver et de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Plan de financement prévisionnel (partie communale)

DEPENSES	Montant en €
	HT
Travaux	224 000
logement/bâtiment	
Travaux aménagement	120 000
extérieurs	
Honoraires	106 000
Frais connexes* et	59 000
aléas	
TOTAL	509 000

^{*}frais connexes : raccordement réseaux, annonces légales

RECETTES	Montant (€)	%
Etat (DSIL)	229 050	45 %
SIED 70	75 000	15 %
Région : plan de	30 000	6 %
relance		
Région : Effilogis	4 000	0.8 %
Département :	6 000	1.2 %
amendes de police		
Autofinancement	164 950	32 %
Commune		
TOTAL	509 000	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE ce projet,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter et percevoir les subventions présentées pour ce projet, et à signer tous documents administratifs correspondants,

AUTORISE Madame le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la commune en cas de non-obtention des subventions attendues,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le 11 avril 2022, Le Maire, Mme Christine DESCOLLONGES